

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 17 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (128r, 129v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 17 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41871>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

## Description

RésuméSur le litige opposant Godin aux charbonnages de l'Agrappe : Godin prend acte de la décision du tribunal de Vervins qui selon lui n'est pas au fait des conditions de déchargement de coke et qui n'a pas suivi les conclusions de l'expert. Sur un litige relatif à la fourniture de fonte par Pinart et Cie : Godin explique à Oudin-Leclère que dans le cadre d'un marché considérable, la fonte qui lui a été livrée était en partie impropre à ses besoins et que l'expéditeur a convenu après être venu à Guise que Godin pourraient rebouter tout ce qui ne lui convenait pas, qu'à la suite d'une mise en demeure d'enlever la fonte rebutée, celui-ci lui a demandé de réexpédier par chemin de rmfer 5 000 kg de fonte, mais qu'il vient de recevoir une lettre qui montre que l'affaire est loin d'être terminée ; Godin demande à Oudin-Leclère le moyen de se tirer de cette mauvaise affaire.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---